

En Région



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

Action(s) sur les territoires

Conduite d'engins agricoles

Qu'il s'agisse de déplacement sur la voie publique, d'une activité à la ferme ou dans les champs, conduire ou utiliser des machines agricoles est un acte de travail. La conduite des équipements de travail automoteurs ou servant au levage de charges ou de personnes est réservée aux personnes qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation, encadrée par deux législations, peut être dispensée par l'employeur. Elle a pour objectif de donner au chauffeur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité afin de limiter les risques d'accidents.

Exemples des principaux points à aborder dans la formation :

- Principes de fonctionnement du matériel, règles pour l'utilisation et la maintenance (voir notice d'utilisation...),
- Information sur les risques spécifiques de l'équipement



(circulation et stationnement des engins, attelage/dételage...) et de son environnement de travail,

- lieux de circulation,
- Conduite à tenir en cas de panne ou de dysfonctionnement (bourrage, panne),
- Port éventuel des équipements de protection individuelle...

La MSA, un organisme mutualiste

La MSA est le seul régime de protection sociale à procéder, tous les 5 ans, à des élections locales qui permettent à chacun de s'exprimer et de choisir ses représentants, les délégués.

Être délégué à la MSA, c'est : s'impliquer et agir sur les territoires, faire entendre la voix des adhérents et participer à une protection sociale responsable et solidaire.

Durant cette année 2024, nous allons vous faire découvrir vos délégués et surtout, les actions qu'ils mènent, pour vous, sur les territoires.

Pour certains équipements présentant des risques particuliers, comme les engins de chantier, de manutention ou les équipements de levage, les utilisateurs doivent en plus, être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. ■

Questions à Régis Ballot, un délégué dynamique !

Séverine Raclot : Pouvez-vous vous présenter ?

Régis Ballot : J'ai 62 ans, j'étais éleveur bovin lait puis céréalier à Germigney (70) et je viens de prendre ma retraite. Je suis délégué MSA depuis 1989 (à l'époque au niveau communal) et également Président de la Caisse Locale Groupama de Gray.



animer la réunion. J'ai cherché des partenaires dont la MSA, en vous contactant. Vous vous êtes chargée de gérer l'invitation par mail aux délégués MSA du secteur et aux exploitants agricoles

des cantons de Gray, Dampierre/Salon et Marnay.

Quid de la mission des gendarmes ?

RB : Sous l'angle de l'humour et de la sympathie, ils ont abordé la réglementation de la circulation des véhicules agricoles : conformité du matériel, catégories de permis, vitesse autorisée, éclairage des tracteurs agricoles, des remorques et outils portés, hauteurs maximales autorisées, respect du code de la route (vitesse, alcool, drogue, téléphone portable...).

Comment le public a-t-il accueilli cette action et ces informations ?

RB : La trentaine de participants très intéressés, ont posé des questions sur la conduite des engins agricoles pour les jeunes, le port de la ceinture de sécurité, les dépassements des convois agricoles... Un petit regret toutefois : le peu de participation de la jeune génération à une telle soirée.

Quelle action avez-vous mis en place et comment vous est venue l'idée ?

RB : La conduite d'un véhicule agricole n'est pas anodine : le gabarit, le poids du matériel et la signalisation doivent être pris en compte. Nous avons donc mis en place cette action de prévention sur conduite des engins agricoles à Chargey les Gray le 9 janvier.

J'ai en quelque sorte « copié » et dupliqué cette thématique organisée par Marie-Noëlle Braichotte Présidente de la caisse locale Groupama de Gy.

Quelles ont été les démarches pour organiser cette action ?

RB : J'en ai parlé à mon conseil d'administration Groupama qui a tout de suite validé l'idée. Puis j'ai contacté la brigade motorisée d'Autrey les Gray, qui a mis à disposition deux gendarmes pour